Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Version : V01

Numéro de dossier : MAH0600005LJT
Norme employée : AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)
Date du repérage : 18/08/2026
Heure d'arrivée : 09 h 00
Date émission : 04/09/2026

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition, conformément à l'arrêté du 26 juin 2013, de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la note de la DGT de juin 2021. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **BATIMENT SUAPS**
BOULEVARD GASTON DEFFERRE
85000 LA ROCHE SUR YON

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage :
Ensemble du bâtiment

Propriétaire

Nom : **NANTES UNIVERSITE**
Adresse : **1 QUAI DE TOURVILLE**
44035 NANTES

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé)* :
Autre
Nom : **NANTES UNIVERSITE**
Adresse : **1 QUAI DE TOURVILLE**
44035 NANTES

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes**
33700 MERIGNAC

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2027

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	COQUET Jérémie	Diagnostiqueur	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	Obtention : 29/06/2024 Échéance : 28/06/2031 N° de certification : 2664
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	COQUET Jérémie	Diagnostiqueur	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	Obtention : 29/06/2024 Échéance : 28/06/2031 N° de certification : 2664

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A. Conditions de réalisation du repérage 2
B. Laboratoires ayant effectué des analyses 2
C. Conclusions du rapport 3
D. Résultats détaillés du repérage 4
D.1. Listes des locaux visités 4
D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante 5
D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse 6
D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante 8
D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante 8
D.6. Zones non visitées 9
E. Annexes au rapport 10
E.1. Consignes générales de sécurité 10
E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 12
E.3. Planches de repérage 15
E.4. Résultats d'analyses 17

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **18/08/2026**
Type de bâtiment : **Préfabriqués**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Le donneur d'ordre

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante n 7195732/S3.4.3.R daté du 05/10/2018
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante n°7195732/S2/2 daté du 08/10/2018

Constatations diverses :

Néant

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecarts par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
EUROFINS	7 rue Pierre Adolphe Bobierre - 44308 NANTES	1-5597

C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**
(Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante)

Plaque fibres-ciment (Suivant documentation consultée) Localisation : RDC - 001 local ménage; RDC - 015; RDC - 016; RDC - 017 épicerie solidaire; RDC - 018; RDC - 019 hall d'entrée; RDC - 023 salle culture et atelier couture; RDC - 024; RDC - 025; RDC - 026	**Plaque Glasal** (Suivant documentation consultée) Localisation : RDC - Façade

Il est impératif d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- RDC - 001 local ménage
- RDC - 015
- RDC - 016
- RDC - 017 épicerie solidaire
- RDC - 018
- RDC - 019 hall d'entrée
- RDC - 020 sanitaire femme
- RDC - 021 sanitaire homme
- RDC - 022 sanitaire pmr
- RDC - 023 salle culture et atelier couture
- RDC - 024
- RDC - 025
- RDC - 026
- RDC - Escalier extérieur
- RDC - Façade
- RDC - Toiture

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

(1) : Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau(1)	Conclusion	Etat de conservation
RDC - 001 local ménage; RDC - 015; RDC - 016; RDC - 017 épicerie solidaire; RDC - 018; RDC - 019 hall d'entrée; RDC - 023 salle culture et atelier couture; RDC - 024; RDC - 025; RDC - 026	Identifiant : ZPSO-0017 Description : Plaque fibres-ciment	Suivant documentation consultée	Bon état
RDC - Façade	Identifiant : ZPSO-0018 Description : Plaque Glasal	Suivant documentation consultée	Bon état

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau
RDC - Escalier extérieur	Identifiant : ZPSO-0001 (P0001) Description : Colle de carrelage de sol
RDC - Escalier extérieur	Identifiant : ZPSO-0002 (P0002) Description : Colle de carrelage de sol contre-marche
RDC - Façade	Identifiant : ZPSO-0003 (P0003; P0021) Description : Chape maigre sous poteau métallique
RDC - Façade	Identifiant : ZPSO-0004 (P0004; P0024) Description : Béton support poteau
RDC - Façade	Identifiant : ZPSO-0005 (P0005; P0022) Description : Peinture poteau
RDC - Façade	Identifiant : ZPSO-0006 (P0006; P0023) Description : Enduit ciment soubassement
RDC - Façade	Identifiant : ZPSO-0007 (P0007) Description : Joint noir sous plaque
RDC - 015; RDC - 016; RDC - 017 épicerie solidaire; RDC - 018; RDC - 019 hall d'entrée; RDC - 020 sanitaire femme; RDC - 021 sanitaire homme; RDC - 022 sanitaire pmr; RDC - 023 salle culture et atelier couture; RDC - 024; RDC - 025; RDC - 026	Identifiant : ZPSO-0008 (P0008; P0015) Description : Joint chassis-vitrage
RDC - 001 local ménage; RDC - 015; RDC - 016; RDC - 017 épicerie solidaire; RDC - 019 hall d'entrée; RDC - 020 sanitaire femme; RDC - 021 sanitaire homme; RDC - 022 sanitaire pmr; RDC - 023 salle culture et atelier couture; RDC - 024; RDC - 025; RDC - 026	Identifiant : ZPSO-0009 (P0009; P0016) Description : Colle de carrelage de sol
RDC - 015; RDC - 016; RDC - 017 épicerie solidaire; RDC - 018; RDC - 019 hall d'entrée; RDC - 020 sanitaire femme; RDC - 021 sanitaire homme; RDC - 022 sanitaire pmr; RDC - 023 salle culture et atelier couture; RDC - 024; RDC - 025	Identifiant : ZPSO-0010 (P0010; P0020) Description : Isolant pare-vapeur
RDC - 020 sanitaire femme; RDC - 021 sanitaire homme; RDC - 022 sanitaire pmr	Identifiant : ZPSO-0011 (P0011; P0019) Description : Colle de faïence
RDC - 018	Identifiant : ZPSO-0012 (P0012) Description : Colle de plinthe carrelage
RDC - 018	Identifiant : ZPSO-0013 (P0013) Description : Colle de carrelage de sol
RDC - 018	Identifiant : ZPSO-0014 (P0014) Description : Colle de faïence grand carreaux
RDC - 001 local ménage; RDC - 019 hall d'entrée	Identifiant : ZPSO-0015 (P0017; P0018) Description : Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de porte
RDC - 016	Identifiant : ZPSO-0016 (P0025) Description : Isolant pare-vapeur fonçé

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau
RDC - 015; RDC - 016; RDC - 017 épicerie solidaire; RDC - 018; RDC - 019 hall d'entrée; RDC - 020 sanitaire femme; RDC - 021 sanitaire homme; RDC - 022 sanitaire pmr; RDC - 023 salle culture et atelier couture; RDC - 024; RDC - 025; RDC - 026	Identifiant : ZPSO-0019 Description : Faux plafond Justification : Suivant documentation consultée

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

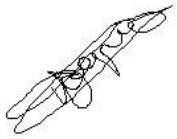
Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-

D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Fait à **LA ROCHE SUR YON**, le **04/09/2026**
Par : **COQUET Jérémie**



Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LA CERTIFICATION DE PERSONNES** - **25, avenue Léonard de Vinci - 33600 PESSAC**

E. Annexes au rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

E.1. Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du
1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

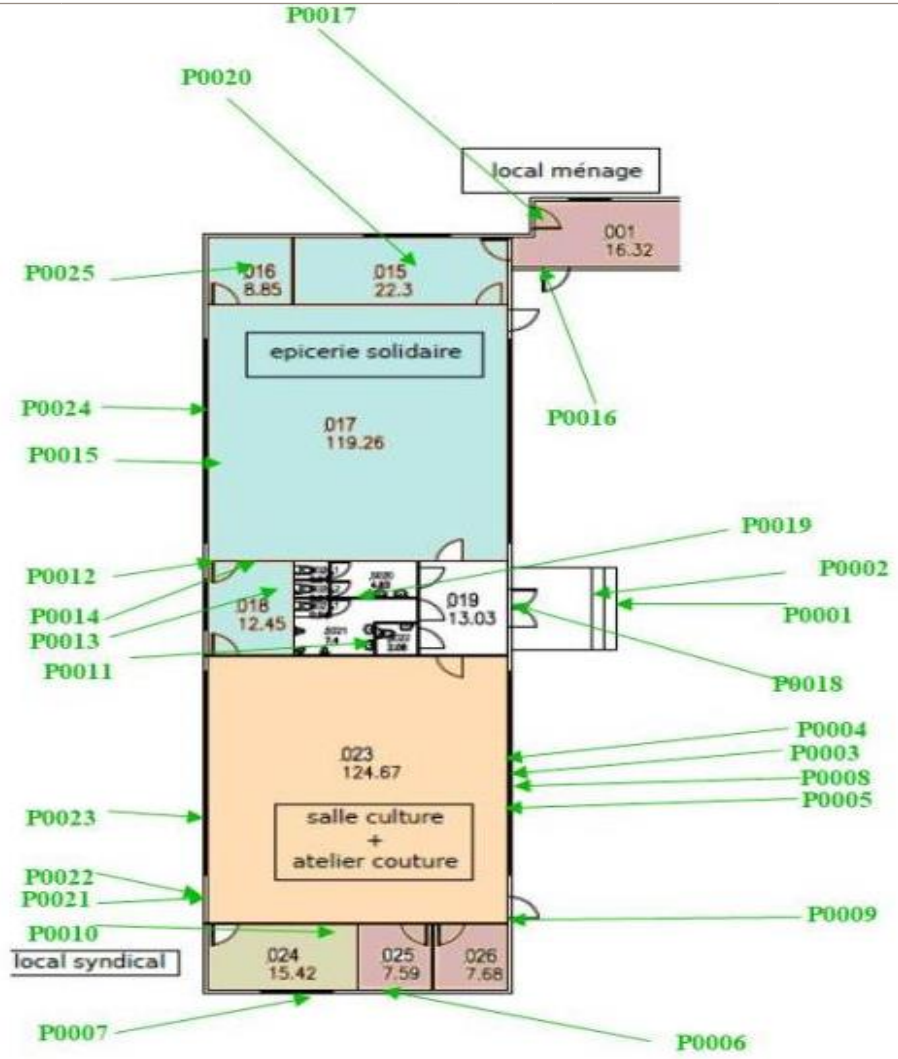
E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0001	Colle de carrelage de sol	RDC - Escalier extérieur	
P0002	Colle de carrelage de sol contre-marche	RDC - Escalier extérieur	
P0003	Chape maigre sous poteau métallique	RDC - Façade	
P0004	Béton support poteau	RDC - Façade	
P0005	Peinture poteau	RDC - Façade	
P0006	Enduit ciment soubassement	RDC - Façade	
P0007	Joint noir sous plaque	RDC - Façade	
P0008	Joint chassis-vitrage	RDC - 023 salle culture et atelier couture	

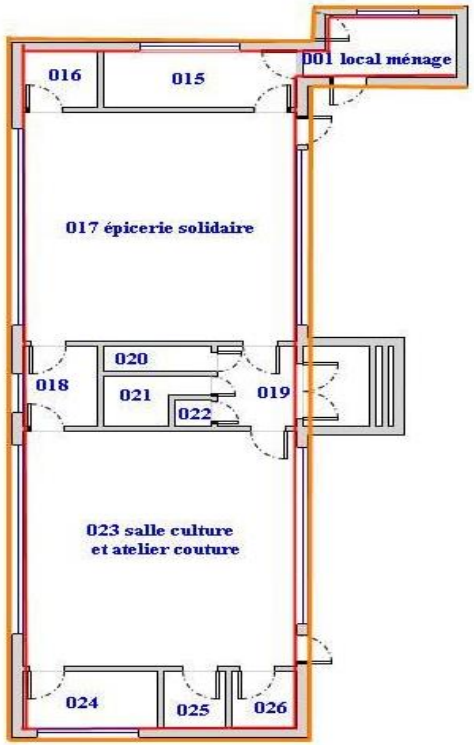
Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0009	Colle de carrelage de sol	RDC - 023 salle culture et atelier couture	
P0010	Isolant pare-vapeur	RDC - 024	
P0011	Colle de faïence	RDC - 021 sanitaire homme	
P0012	Colle de plinthe carrelage	RDC - 018	
P0013	Colle de carrelage de sol	RDC - 018	
P0014	Colle de faïence grand carreaux	RDC - 018	
P0015	Joint chassis-vitrage	RDC - 017 épicerie solidaire	
P0016	Colle de carrelage de sol	RDC - 001 local ménage	
P0017	Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de porte	RDC - 001 local ménage	

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0018	Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de porte	RDC - 019 hall d'entrée	
P0019	Colle de faïence	RDC - 020 sanitaire femme	
P0020	Isolant pare-vapeur	RDC - 015	
P0021	Chape maigre sous poteau métallique	RDC - Façade	
P0022	Peinture poteau	RDC - Façade	
P0023	Enduit ciment soubassement	RDC - Façade	
P0024	Béton support poteau	RDC - Façade	
P0025	Isolant pare-vapeur fongé	RDC - 016	

E.3. Planches de repérage



Annexe au rapport : **MAH0600005LJT**					Croquis 1 / 2
Propriétaire : NANTES UNIVERSITE 1 QUAI DE TOURVILLE 44035 NANTES	Bien : BATIMENT SUAPS BOULEVARD GASTON DEFFERRE 85000 LA ROCHE SUR YON	Etabli par : COQUET Jérémie Société : AED Groupe Le : 04/09/2026	Version : V01 du : 04/09/2026	PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
				PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
				MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Légende des produits ou matériaux contenants de l'amiante

ZPSO-0017
Plaque fibres-ciment

ZPSO-0018
Plaque Glasal

Annexe au rapport : **MAH0600005LJT** — Croquis 2 / 2

Propriétaire :	NANTES UNIVERSITE 1 QUAI DE TOURVILLE 44035 NANTES	Bien :	BATIMENT SUAPS BOULEVARD GASTON DEFFERRE 85000 LA ROCHE SUR YON	Etabli par : Société : Le :	COQUET Jérémie AED Groupe 04/09/2026	Version : du :	V01 04/09/2026

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)

E.4. Résultats d'analyses

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

SARL AED EXPERTISES
Monsieur Jérémie COQUET
310 Rue des Fougères
35700 RENNES

Notre référence : AR-26-NS-051442-01

Numéro de dossier : 26W029705
Référence de dossier : Dossier: MAH0600005LJT

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 26W029705-001 - Référence *P0001 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - Escalier exterieur*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-002 - Référence *P0002 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol contre-marche - RDC - Escalier exterieur*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-003 - Référence *P0003 - Planchers - Chape maigre - Chape maigre sous poteau metallique - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-004 - Référence *P0004 - Planchers - Dalle - Beton support poteau - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-005 - Référence *P0005 - Poteaux - Peinture - Peinture poteau - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-006 - Référence *P0006 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment soubassement - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-007 - Référence *P0007 - Facades - Joints - Joint noir sous plaque - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-008 - Référence *P0008 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage - RDC - 023 salle culture et atelier couture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-009 - Référence *P0009 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - 023 salle culture et atelier couture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-010 - Référence *P0010 - Plafonds - Isolants - Isolant pare-vapeur - RDC - 024*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-011 - Référence *P0011 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - RDC - 021 sanitaire homme*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-012 - Référence *P0012 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - RDC - 018*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-013 - Référence *P0013 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - 018*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-014 - Référence *P0014 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience grand carreaux - RDC - 018*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-015 - Référence *P0015 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage - RDC - 017 epicerie solidaire*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-016 - Référence *P0016 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - 001 local menage*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-017 - Référence *P0017 - Chassis de porte - Mastics et joints - Joint d'etancheite ouvrant-dormant de porte - RDC - 001 local menage*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-018 - Référence *P0018 - Chassis de porte - Mastics et joints - Joint d'etancheite ouvrant-dormant de porte - RDC - 019 hall d'entree*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-019 - Référence *P0019 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - RDC - 020 sanitaire femme*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-020 - Référence *P0020 - Plafonds - Isolants - Isolant pare-vapeur - RDC - 015*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-021 - Référence *P0021 - Planchers - Chape maigre - Chape maigre sous poteau metallique - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-022 - Référence *P0022 - Poteaux - Peinture - Peinture poteau - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-023 - Référence *P0023 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment soubassement - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-024 - Référence *P0024 - Planchers - Dalle - Beton support poteau - RDC - Facade*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 26W029705-025 - Référence *P0025 - Plafonds - Isolants - Isolant pare-vapeur fonce - RDC - 016*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre
F-44308 Nantes
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

Eurofins Eichrom Amiante SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT OUEST SAS
Sous-traitance Bâtiment Nantes
EUROFINS ABO
Site de la Géraudière
Rue Pierre Adolphe Bobierre - CS90827
44300 NANTES

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-033375-01 — Date d'émission de rapport : 26/08/2026 4:31 —
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26SE023020 — Référence de suivi du dossier N° : 26W029705
Reçu au laboratoire le : 24/08/2026 — Date de réception : 21/08/2026
Date d'analyse : 25/08/2026
Référence dossier Client:Dossier: MAH0600005LJT

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	26W029705-001 - P0001 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - Escalier exterieur	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	26W029705-002 - P0002 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol contre-marche - RDC - Escalier exterieur	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003 (1)	26W029705-003 - P0003 - Planchers - Chape maigre - Chape maigre sous poteau metallique - RDC - Facade	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-033375-01 | Date d'émission de rapport : 26/08/2026 4:31 | Page2/8
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26SE023020 | Référence de suivi du dossier N° : 26W029705
Reçu au laboratoire le : 24/08/2026 | Date de réception : 21/08/2026
Date d'analyse : 25/08/2026
Référence dossier Client:Dossier: MAH0600005LJT

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	26W029705-004 - P0004 - Planchers - Dalle - Beton support poteau - RDC - Facade	Matériau dur de type béton (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	26W029705-005 - P0005 - Poteaux - Peinture - Peinture poteau - RDC - Facade	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	26W029705-006 - P0006 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment soubassement - RDC - Facade	Matériau (marron) (clair) en traces ; matériau semi-dur de type enduit (cémenteux) (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
007	26W029705-007 - P0007 - Facades - Joints - Joint noir sous plaque - RDC - Facade	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-033375-01 | Date d'émission de rapport : 26/08/2026 4:31 |
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26SE023020 | Référence de suivi du dossier N° : 26W029705
Reçu au laboratoire le : 24/08/2026 | Date de réception : 21/08/2026
Date d'analyse : 25/08/2026
Référence dossier Client:Dossier: MAH0600005LJT

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	26W029705-008 - P0008 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage - RDC - 023 salle culture et atelier couture	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
009	26W029705-009 - P0009 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - 023 salle culture et atelier couture	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
010	26W029705-010 - P0010 - Plafonds - Isolants - Isolant pare-vapeur - RDC - 024	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MOLP** * / KC6K	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** * / KC6K	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
011	26W029705-011 - P0011 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - RDC - 021 sanitaire homme	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (beige) en traces ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron) en traces	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-033375-01
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26SE023020
Reçu au laboratoire le : 24/08/2026
Date d'analyse : 25/08/2026
Référence dossier Client:Dossier: MAH0600005LJT

Date d'émission de rapport : 26/08/2026 4:31
Référence de suivi du dossier N° : 26W029705
Date de réception : 21/08/2026

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012	26W029705-012 - P0012 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - RDC - 018	Matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau dur de type béton (gris) en traces	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
013	26W029705-013 - P0013 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - 018	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
014	26W029705-014 - P0014 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience grand carreaux - RDC - 018	Matériau dur de type ciment-colle (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
015	26W029705-015 - P0015 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage - RDC - 017 epicerie solidaire	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-033375-01 | Date d'émission de rapport : 26/08/2026 4:31 | Page5/8
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26SE023020 | Référence de suivi du dossier N° : 26W029705
Reçu au laboratoire le : 24/08/2026 | Date de réception : 21/08/2026
Date d'analyse : 25/08/2026
Référence dossier Client:Dossier: MAH0600005LJT

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016	26W029705-016 - P0016 - Revetements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - RDC - 001 local menage	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
017	26W029705-017 - P0017 - Chassis de porte - Mastics et joints - Joint d''etancheite ouvrant-dormant de porte - RDC - 001 local menage	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
018	26W029705-018 - P0018 - Chassis de porte - Mastics et joints - Joint d''etancheite ouvrant-dormant de porte - RDC - 019 hall d''entree	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-033375-01
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26SE023020
Reçu au laboratoire le : 24/08/2026
Date d'analyse : 25/08/2026
Référence dossier Client:Dossier: MAH0600005LJT

Date d'émission de rapport : 26/08/2026 4:31
Référence de suivi du dossier N° : 26W029705
Date de réception : 21/08/2026

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019	26W029705-019 - P0019 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - RDC - 020 sanitaire femme	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) en traces	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
020	26W029705-020 - P0020 - Plafonds - Isolants - Isolant pare-vapeur - RDC - 015	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MOLP** * / KC6K	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** * / KC6K	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
021	26W029705-021 - P0021 - Planchers - Chape maigre - Chape maigre sous poteau metallique - RDC - Facade	Matériau dur de type mortier, béton, chape (granulaire) (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
022	26W029705-022 - P0022 - Poteaux - Peinture - Peinture poteau - RDC - Facade	Matériau de type peinture (vert)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-033375-01 | Date d'émission de rapport : 26/08/2026 4:31 | Page7/8
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26SE023020 | Référence de suivi du dossier N° : 26W029705
Reçu au laboratoire le : 24/08/2026 | Date de réception : 21/08/2026
Date d'analyse : 25/08/2026
Référence dossier Client:Dossier: MAH0600005LJT

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
023	26W029705-023 - P0023 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment soubassement - RDC - Facade	Matériau semi-dur de type enduit (cémenteux) (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
024 (1)	26W029705-024 - P0024 - Planchers - Dalle - Beton support poteau - RDC - Facade	Matériau dur de type béton (gris)	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
025	26W029705-025 - P0025 - Plafonds - Isolants - Isolant pare-vapeur fonce - RDC - 016	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces	**MET** * / AU7D	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** * / KC6K	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-033375-01 | Date d'émission de rapport : 26/08/2026 4:31 | Page8/8
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26SE023020 | Référence de suivi du dossier N° : 26W029705
Reçu au laboratoire le : 24/08/2026 | Date de réception : 21/08/2026
Date d'analyse : 25/08/2026
Référence dossier Client:Dossier: MAH0600005LJT

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection." ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm) ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Fabrice MALUMBA
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N°2664

Monsieur COQUET Jérémie

Amiante sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Amiante** Date d'effet : 29/06/2024 : - Date d'expiration : 28/06/2031
Amiante avec mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Missions spécifiques, bâtiments complexes** Date d'effet : 29/06/2024 : - Date d'expiration : 28/06/2031
DPE individuel Selon arrêté du 20 juillet 2023 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025	**Diagnostic de performances énergétiques** Date d'effet : 14/02/2025 : - Date d'expiration : 13/02/2032
Electricité Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat de l'installation intérieure électricité** Date d'effet : 25/05/2024 : - Date d'expiration : 24/05/2031
Gaz Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat de l'installation intérieure gaz** Date d'effet : 25/05/2024 : - Date d'expiration : 24/05/2031
Plomb sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Constat du risque d'exposition au plomb** Date d'effet : 25/05/2024 : - Date d'expiration : 24/05/2031
Termites métropole Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments** Date d'effet : 29/06/2024 : - Date d'expiration : 28/06/2031

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 01/07/2026, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 30, Avenue de Canteranne – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800040 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7120 B
Enr487@ LE CERTIFICAT V016 du 03-06-2026

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre Assurance

- RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC FR

AGENT

EI-DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES
Tél : 0557341313
Fax : 0557340662
Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR
Portefeuille : 0033106144

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

Ainsi que (en tant qu'assuré additionnel) :

SARL AED EXPERTISES
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/07/2026** garantissant sa responsabilité civile et professionnelle pour les activités suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements pour analyse, en vue de la recherche d'amiante dans l'air (en sous-traitance)
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Repérage du plomb avant travaux/démolition
- Recherche de plomb après travaux
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire

1D052620260609

- Information sur la présence d'un risque de mérule
- Diagnostics de performance énergétique (DPE)
- Audits énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Relevé de cotes et plan de l'existant sur des immeubles bâtis
- Relevés de mesures et de données techniques
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Etat des lieux locatif
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et de décence et/ou d'habitabilité, y compris dans le cadre des investissements locatifs dans l'ancien ou PTZ
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété
- Mesure du Radon dans les bâtiments ("N1") et/ou investigation complémentaires Radon ("N2")
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD) et Diagnostic Ressources
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Repérage des Mâchefers
- Prélèvement pour analyse de toute substance dangereuse ou polluante dans les matériaux, les sols, l'air ou l'eau, en direct ou en sous-traitance
- Analyse critique de tous ces diagnostics et prestations, y compris produites par d'autres sociétés similaires
- Activités de services, prestations, conseil, assistance, audit ou développement en lien avec les activités ci-dessus

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2026** *au* **01/07/2027** *sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.*

Fait à TRESSES le 9 juin 2026
Pour la société :



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**10 000 000** € **par année** d'assurance
Dont : • **Dommages corporels**	**10 000 000** € **par année** d'assurance
• **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**2 000 000** € **par année** d'assurance
• **Dommages immatériels non consécutifs**	**2.000.000** € par année d'assurance
• **Dommages aux biens confiés**	**150 000** € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	**4 000 000 €** par année d'assurance
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	**2 000 000** € par année d'assurance dont **2 000 000** € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) **:** **Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :** Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	**1.000.000** € par année d'assurance **100.000** € par année d'assurance
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : **Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :** **Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale**	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	50.000 € par litige